

Bureau du 19 novembre 2001

Décision n° 2001-0286

commune (s) : Saint Priest

objet : **Autorisation de constitution de servitude au profit d'EDF-GDF sur un terrain communautaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Coordination Lyon

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'opération Porte des Alpes secteur Bassins Minerve à Saint Priest et plus particulièrement pour la réalisation des terrains de sports et des vestiaires destinés à l'université Lyon II, EDF-GDF doit installer, sur la parcelle cadastrée AC 79, un poste transformateur nécessaire à l'alimentation électrique de ces équipements.

En conséquence, la Communauté urbaine doit autoriser une constitution de servitude sur cette parcelle ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer une convention de servitude au profit d'EDF-GDF sur la parcelle appartenant à la Communauté urbaine ainsi que tout document y afférent.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,